



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE
Tél. 05-55-44-18-76

Mél : carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le **23 MAI 2013**

Extrait de décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 21 mai 2013, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, à la SC Foncière Chabrières, dont le siège social est situé 24, rue Auguste Chabrières 75015 PARIS, représentée par, M. Gilles BILLAUT, de procéder à la création d'un magasin « Intermarché » d'une surface de vente totale de 2 099.38 m², avenue Jeanne Pichenaud à Aix sur Vienne.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie d'Aix sur Vienne.

Pour le Préfet,

POUR LE PRÉFET,
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,



Gérard JOUBERT